



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA DORDOGNE

090335

SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT
AUPRES DU PREFET
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT
Service Sécurité, Risques et
Environnement
Cité Administrative
24016 - Périgueux cedex
Tél. : 05 53 03 66 38
Télécopie : 05 53 03 65 74

**Arrêté approuvant la révision du plan de prévention du risque mouvements de terrain
sur la commune de LA ROQUE GAGEAC**

La Préfète de la Dordogne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, notamment ses articles 40-1 à 40-7 issus de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels et ses décrets d'application ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

VU le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2001 approuvant le plan de prévention du risque mouvements de terrain sur la commune de La Roque Gageac,

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2008 prescrivant la révision de plan de prévention du risque mouvements de terrain sur la commune de La Roque Gageac,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2008 prescrivant l'enquête publique pour l'établissement de ce plan ;

VU le rapport de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du vendredi 28 novembre 2008 au mardi 30 décembre 2008 et l'avis du commissaire enquêteur ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de LA ROQUE GAGEAC ;

VU le projet établi par le directeur départemental de l'équipement ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Dordogne ;

Arrête

Article 1 - La révision du plan de prévention du risque mouvements de terrain de la commune de LA ROQUE GAGEAC est approuvée.

L'arrêté préfectoral du 11 octobre 2001 portant approbation du PPR mouvements de terrain de la commune de La Roque Gageac est abrogé (car intégrés au présent arrêté).

Le dossier du plan de prévention des risques mouvements de terrain annexé au présent arrêté comprend :

- un rapport de présentation,
- un règlement
- la carte géologique et des aléas (issue du dossier du 11 octobre 2001 et non modifiée)
- la carte du zonage (issue du dossier du 11 octobre 2001 et non modifiée)
- des annexes :
 - rapport de présentation du PPRMVT du 11 octobre 2001,
 - bilan définitif de la concertation.

Ce dossier est tenu à la disposition du public :

- à la mairie de la commune de LA ROQUE GAGEAC ,
- à la préfecture (SIDPC),
- à la direction départementale de l'équipement à Périgueux (SSRE / PRE) et à l'Unité Territoriale de la DDE de Sarlat .

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mention en sera faite en caractères apparents dans la presse par les soins de la DDE. Une copie de cet arrêté sera affichée dans la mairie de la commune de LA ROQUE GAGEAC pendant un mois au minimum.

Article 3 - Des ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- M. le maire de la commune de LA ROQUE GAGEAC ,
- M. le directeur départemental de l'équipement
- M. le délégué aux risques majeurs.

Article 4 - Mme la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Périgueux, le

10 MAR 2009

La préfète



Béatrice ABOL LIVIER